



## ***CHARTE DE PARRAINAGE FAEZA – Parrainages 2011***

**Entre :**

**LA MARRAINE / LE PARRAIN :**

Madame/Monsieur :

Fonction :

Raison Sociale :

Adresse :

Téléphone :

---

Email :

**LE/LA FILLEUL(E) :**

Madame/Monsieur :

Adresse :

Téléphone :

---

Email :

**LA FAEZA :**

Monsieur :

Association d'entreprises :

Fonction :

Adresse :

Tél :

Email :



## Contrat d'engagement réciproque de parrainage :

### Les engagements des différents acteurs :

#### Pour le parrain :

- Le parrain est un guide pour un seul et même filleul
- Le parrain accompagne et conseille son filleul dans sa démarche de projet
- Le parrain définit un plan d'action avec son filleul et suit sa réalisation
- Le parrain s'engage à être disponible pour un contact hebdomadaire minimum
- Le parrain s'engage à rendre compte du suivi du parrainage à travers les outils mis à disposition et auprès des acteurs identifiés (correspondant de l'Association d'entreprises et au comité parrainage de la FAEZA)
- Le parrain accueille le filleul et lui présente son établissement et son activité
- Le parrain applique les principes du parrainage

#### Pour le filleul :

- Le filleul est dans l'obligation d'avoir une tenue régulière du carnet de bord
- Le filleul doit être animé d'une réelle volonté et convaincu de l'utilité du parrainage.  
De fait, le filleul accepte la présente Charte
- Le filleul s'engage à tenir régulièrement informé (e) son parrain ou sa marraine des évolutions concernant ses démarches professionnelles
- Le filleul reste à l'écoute des conseils et respecte les consignes délivrées par son parrain ou sa marraine.
- Le filleul prend connaissance et applique les règles du jeu, document cadre qui lui est remis au commencement du parrainage

#### Pour le parrain et le filleul :

- Le parrain et le filleul s'engagent à respecter les rendez-vous fixés d'un commun accord. Si l'entente entre les deux personnes ne peut s'instaurer, les conditions du parrainage seront réétudiées après information et accord avec le correspondant parrainage de l'Association d'entreprises et le comité parrainage de la FAEZA
- Parrains et filleuls échangent leurs expériences lors de réunions régulières. L'ensemble s'inscrit dans une démarche d'aide à l'accès au monde du travail

**La présente charte est conclue pour une durée de 5 mois maximum.**

**Cette convention prend effet le ...././2011 et se terminera le ...././2011**

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

**Le parrain / marraine :**

**Le filleul :**